



CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DEL2026-075 - ETABLISSEMENT PUBLIC SAINT ANTOINE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
35	31	35

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué 29 mai 2026, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents :

M. Pierre GONZALVEZ, Mme Florence CHAMBON, M. Alain PARENT, Mme Valérie CANILLAS, M. Denis SERRE, M. Ludovic GERMAIN, Mme Chantal ROUBAUD, M. Philippe ROUX, Mme Valérie BASIN, M. Thierry OLIVIER, Mme Elisabeth DELACROIX, M. Eric BRUXELLE, Mme Céline DOUSSOT MOREL, M. Gérard GAILLARD, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, M. Nicolas VALIENTE, Mme Claire CLARETON, M. Alain OUDARD, Mme Nassera HAOUA FERRADJI, M. Christophe OUVIER, Mme Amandine AUDOUARD, M. David GALERA, Mme Annie MEYNARD, M. Romain DUFAUD, M. Mathieu BONNET, M. Jamel FATMI, M. François DUCLAUX, M. Roman WIEVIORKA, Mme Amélie GHIGO-DIAZ, M. Christian MONTAGARD, Mme Sandra ROELANDTS DELAVAL.

Absents non excusés :

Procurations : Mme Brigitte BARANDON donne pouvoir à Mme Céline DOUSSOT MOREL, Mme Sabine PLANEILLE donne pouvoir à M. Alain OUDARD, M. Laurent PAILLET donne pouvoir à M. Denis SERRE, M. William COURCINOUX donne pouvoir à Mme Amélie GHIGO-DIAZ

Secrétaire de séance : Monsieur Alain PARENT

L'établissement public Saint-Antoine est un établissement médico-social actif sur le territoire communal. Il regroupe 4 structures :

- l'institut médico-éducatif Saint-Antoine (accueil d'enfants et adolescents en situation de handicap) ;
- le foyer d'accueil médicalisé Saint-Antoine (accueil d'adultes traumatisés crâniens) ;
- le service d'accompagnement à la vie sociale (accompagnement à domicile d'adultes en situation de handicap sans actes médicaux) ;
- le service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (accompagnement à domicile d'adultes en situation de handicap avec prise en charge médicale).

Par délibération n°DEL2026-036 du 7 avril 2026, le conseil municipal a désigné Mme Chantal ROUBAUD afin de représenter la commune au conseil d'administration de l'établissement public saint Antoine.

Cependant, pour des raisons d'organisation, il est proposé de désigner à sa place Mme Claire CLARETON.

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles R. 315-6 et R. 315-11,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire du 12 mai 2026,

APRÈS en avoir délibéré, **DÉCIDE**, (unanimité)

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant de la commune au conseil d'administration de l'établissement public médico-social Saint-Antoine,

Article 1 : d'abroger la délibération n°DEL2026-036 du 7 avril 2026.

Article 2 : de désigner Mme Claire CLARETON pour représenter la Commune au sein du conseil d'administration de l'établissement public Saint-Antoine

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 5 juin 2026

M. Alain OUDARD
Le secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ
Maire



Publiée le 09 juin 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.